

à l'exécution de sa loi, n'était-ce pas maladresse insigne, ou même presque insigne folie? Mais à stupide gibier il suffit du plus grossier engin. De plus, circonstance malheureuse et qui décida tout, peut-être, alors que son influence personnelle était le nœud de la question, Gracchus à cette même heure installait en Afrique sa colonie de Carthage : son *factotum* dans la capitale, Marcus Flaccus, ne sut être que violent et malhabile, et travaillait en quelque sorte pour ses adversaires. Le « peuple » ratifia les lois *Liviennes* avec le même empressement que les lois *Semproniennes* autrefois : donnant comme d'habitude à son bienfaiteur nouveau cet avantage, que le bienfaiteur ancien n'avait plus la possibilité des moyens modérés. La candidature de Gracchus à un troisième tribunal, pour l'an 633, échoua, non sans de graves irrégularités commises, dit-on, par les tribuns qui dirigeaient l'élection, et qu'il avait naguère offensés. Sa défaite électorale était la ruine de son pouvoir. Un second coup lui fut porté par la nomination des consuls, pris tous les deux dans les rangs des ennemis de la démocratie : l'un d'eux était ce

121 av. J.-C.

125.

Lucius Opimius, le préteur de 629, signalé par la prise de Frégelles. Le Sénat avait désormais à sa tête l'un des chefs les plus ardents et les moins dangereux du parti *ultra-noble* : il avait le ferme dessein d'attaquer son dangereux adversaire à la première occasion. Cette occasion se produisit bientôt.

122. Le 40 décembre 632, Gracchus sortait de charge : le

121. 4^{er} janvier 633, Opimius entra dans son consulat. Le combat s'engagea, comme de juste, à l'occasion de la plus utile et de la plus impopulaire des mesures de l'ex-tribun, la reconstruction de Carthage. A la colonisation transmaritime on n'avait opposé d'abord que l'arme indirecte de la colonisation italique, plus attrayante pour l'émigrant. Mais voici que des rumeurs circulent : on se raconte que les hyènes d'Afrique ont déterré et renversé les pierres-bornes posées la veille sur le territoire de la nouvelle

Attaques contre
la
colonisation
transmaritime.

Carthage ; et les prêtres romains d'attester aussitôt que ces prodiges et ces signes sont un avertissement manifeste : les Dieux défendent la reconstruction de la ville maudite ! Le Sénat à son tour de se déclarer obligé en conscience à proposer une loi qui prohibe la colonie de « *Junonia*. » A ce moment même Gracchus, avec une commission composée de ses partisans, s'occupait à choisir les futurs colons. Le jour du vote, il se montra au Capitole, où l'assemblée du peuple était convoquée, voulant faire rejeter la motion, grâce à l'appui de tous les siens. Il eût désiré éviter la violence, pour ne pas donner à ses adversaires le prétexte qu'ils cherchaient : mais il n'avait pu empêcher qu'un grand nombre de ses amis, se rappelant la fin de Tiberius, et trop au courant des projets des aristocrates, ne vissent en armes sur le lieu. Dans l'état de surexcitation des esprits ; il fallait s'attendre à quelque voie de fait. Le consul L. Opimius ayant brûlé la victime accoutumée sur l'autel de Jupiter Capitolin, tout à coup, l'un de ses appariteurs, tenant dans ses mains les entrailles sacrées, ordonne « aux mauvais citoyens » d'évacuer le temple : il semble vouloir mettre la main sur Gaius : un des fanatiques de ce dernier tire son épée, et abat le malheureux. Un tumulte affreux s'élève. En vain Gracchus s'efforce de se faire entendre : en vain il repousse toute responsabilité dans le meurtre sacrilège : il ne fait, en élevant la voix, que fournir un prétexte de plus à l'accusation. Quand il a parlé, il a, sans s'en apercevoir au milieu du bruit, coupé la parole à un tribun qui parlait lui-même au peuple : or un décret oublié, du temps des querelles des ordres (la loi *Icilia* : II, p. 42), statue les peines les plus sévères contre l'interrupteur. Le consul Opimius prit ses mesures ; il fallait écraser à main armée une révolte qui n'allait à rien moins qu'à renverser la constitution républicaine (ainsi les aristocrates qualifiaient-ils les événements de la journée!). Il passa la nuit tout entière dans le temple de Castor, sur le Forum. Au jour

La
catastrophe.

levant, les archers crétois occupèrent le Capitole : la *Curie* et le *Forum* se remplirent des partisans du gouvernement, sénateurs, chevaliers appartenant à la fraction conservative, tous armés, selon l'ordre du consul, tous accompagnés chacun de deux esclaves armés. Nul ne manquait à l'appel : on vit venir, portant bouclier et épée, jusqu'au vieil et vénérable Quintus Metellus, ami bien connu pourtant des réformes. Decimus Brutus, officier habile et éprouvé dans les guerres d'Espagne, se mit à leur tête : le Sénat, pendant ce temps, se réunissait dans la curie. On avait placé devant les portes la civière où gisait étendu le licteur tué la veille : les sénateurs, dans leur émotion, vinrent en masse contempler le cadavre, puis se retirèrent pour délibérer. Quant aux chefs de la démocratie, ils avaient quitté le Capitole et s'étaient rendus dans leurs maisons. Durant la nuit M. Flaccus, de son côté, avait voulu organiser la guerre des rues, mais Gaius était demeuré inactif et dédaignant de lutter contre la destinée. Sur le matin, quand ils eurent connaissance des préparatifs accumulés au Capitole et sur le Forum, les démocrates montèrent à l'Aventin, cette antique citadelle du peuple dans les luttes entre plébéiens et patriciens. Gracchus y était silencieux, non armé : mais Flaccus avait appelé les esclaves aux armes. En même temps qu'il se retranchait dans le temple de Diane, il envoyait son jeune frère *Quintus* porter des paroles d'accommodement dans le camp ennemi. *Quintus* revint, annonçant que les aristocrates exigeaient la soumission à merci, et apportant à Gracchus et à Flaccus une assignation à comparaître devant le Sénat, sous inculpation de lèse-majesté tribunicienne. Gracchus voulait obéir : Flaccus l'en empêcha, revenant à la charge auprès du Sénat, et sollicitant encore un compromis. Tentative à la fois puérile et lâche en face de tels adversaires ! Quand, au lieu des deux accusés, on vit revenir le jeune *Quintus*, le consul déclara que leur contumace était un commencement d'insurrection ouverte :

il fit arrêter leur porteur de paroles, et donna le signal de l'attaque de l'Aventin. Il faisait en même temps crier par les rues, que quiconque apporterait la tête de Flaccus ou de Gracchus, en recevrait le poids en or des caisses de l'État ; et que l'impunité était assurée à tous ceux qui descendraient de l'Aventin avant le combat commencé. Aussitôt la foule de se disperser ; et les nobles, appuyés par les archers crétois et les esclaves, de monter bravement à l'assaut de la colline qui n'est presque plus défendue. Ils tuent tout ce qu'ils rencontrent, quelque deux cent cinquante malheureux, gens du commun pour la plupart. Flaccus, fuyant avec son fils aîné, s'était caché. Bientôt découvert dans sa retraite, il est mis à mort. Gracchus, dès le début de la lutte, s'était retiré dans le temple de Minerve. Il allait se percer de son épée, quand son ami *Publius Lentulus* se jeta dans ses bras, le suppliant de se conserver pour de meilleurs jours. Il se laissa entraîner, et se dirigea vers le Tibre pour le franchir ; mais en descendant de la colline, il se heurta et se foula le pied. Alors deux de ses compagnons, pour lui donner du temps, s'arrêtèrent, *Marcus Pomponius* à la *Porta Trigemina* sous l'Aventin, *Publius Lætorius*, sur le pont où la légende contait que jadis *Horatius Coclès* avait tenu en échec l'armée entière des Etrusques. Il fallut leur passer sur le corps. Gracchus, assisté d'*Euporus* son esclave, avait pu, grâce à eux, gagner la rive droite du fleuve. On trouva leurs deux cadavres dans le bois sacré de *Furrina*⁴. L'esclave avait-il d'abord frappé son maître : puis s'était-il tué lui-même ? Tout porte à le croire. Les têtes des deux chefs de la révolution furent apportées au consul, ainsi qu'il était ordonné. Celui qui remettait la tête de Gracchus, *Lucius Septumuleius*, était un homme de condition : il reçut et au-delà la récompense promise : les meurtriers

⁴ [Déesse des Mânes, rangée parmi les *Numina mala*. — V. Preller, *Myth.*, hoc v^o, vii^e sect., p. 458.]

de Flaccus, au contraire, étaient gens de rien : on les renvoya les mains vides. Leurs cadavres furent jetés dans le fleuve. Leurs maisons furent livrées à la foule qui les pillait. Puis commença le procès contre les nombreux partisans de Gaius : trois mille auraient été pendus en prison, le jeune Quintus Flaccus entre autres, âgé de dix-huit ans à peine, qui n'avait point pris part à la lutte, et dont la jeunesse et l'amabilité excitèrent le regret universel. Sur la place au-dessous du Capitole s'élevaient les autels, consacrés par Camille à la *Concorde* après la paix intérieure rétablie (II, p. 74), et par d'autres illustres Romains dans des circonstances analogues : tous ces sanctuaires sont démolis, le Sénat l'ordonnant ; et L. Opimius bâtit sur leurs ruines un plus vaste et magnifique temple, avec sa *cella* en l'honneur de la même déesse, et payé des deniers des *traîtres tués ou condamnés*. On avait confisqué jusqu'aux dots de leurs femmes. Rome était dans le vrai des choses, détruisant les symboles de l'antique concorde, et inaugurant l'ère nouvelle sur les cadavres des trois petits-fils du vainqueur de Zama, Tiberius Gracchus, Scipion Emilien, et Gaius Gracchus (celui-ci le plus jeune et le plus fort), dévorés tous les trois par le monstre révolutionnaire. Le nom des Gracques était déclaré maudit : à Cornélie même, les habits de deuil furent interdits. Mais en dépit des prohibitions officielles, le dévouement passionné des masses envers les deux frères et surtout envers Gaius, se fit jour après leur mort : elles entourèrent d'un culte touchant et religieux leur mémoire, ainsi que les lieux où ils étaient tombés.

CHAPITRE IV

LE GOUVERNEMENT DE LA RESTAURATION

Gaius Gracchus disparu, l'édifice élevé par lui était voué à la même ruine. Sa mort et celle de son frère avaient été surtout une œuvre de vengeance ; mais en supprimant la personne du monarque au moment même où la monarchie se fondait, on avait aussi fait un grand pas vers la restauration du régime ancien. D'autant plus que Gaius une fois à terre, nul n'osait en face de la justice sanglante d'Opimius se poser en prétendant à la succession vacante, à titre de parent du sang, ou de par le droit d'un talent supérieur. Gaius ne laissait point d'enfants : le fils unique de Tiberius était mort avant l'âge : dans tout le parti populaire on n'eût point, à la lettre, trouvé un seul homme ou un nom à mettre en avant. Il en était de la constitution des Gracques comme d'une forteresse sans commandant, dont les murs et la garnison restent debout, mais où la voix du chef ne se fait plus entendre. A la place vide que la catastrophe avait faite, le pouvoir renversé par Gaius pouvait seul s'établir.

Vacance
du pouvoir.